Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202627-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION *:* 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE *:* 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident de désigner **M. MAHE David** comme référent sécurité routière.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.